

Aide à la mise en place d'une boutique éphémère (Ingénierie et financement)

Descriptif

Le concept de « **boutique-éphémère** » consiste à réunir dans une boutique, un ou plusieurs artisans et/ou commerçants pendant une période définie. Une boutique éphémère est similaire à un point de vente classique, mais de manière temporaire.

Objectifs

- Redynamiser le commerce local, l'animation des centres villes et centres bourgs ;
- Lutter contre la vacance commerciale.
- Donner l'opportunité à un artisan et/ou commerçant de franchir le pas, de pouvoir expérimenter son activité ;
- Augmenter la visibilité des produits des artisans et commerçants ;
- Augmenter les flux de visiteurs : la rotation des artisans et commerçants crée la nouveauté donc participe à l'animation de la commune et attire les clients potentiels.

Bénéficiaires

Toute collectivité territoriale compétente de la **politique locale du commerce et qui est :**

-soit propriétaire d'un local ou souhaitant le devenir ;

-soit titulaire d'un bail commercial dérogatoire ou d'une promesse de bail

Conditions d'attribution

L'octroi de l'aide est conditionné au respect des critères d'éligibilité suivants :

- Existence d'un projet global de redynamisation de la centralité
- Localisation du projet de boutique-éphémère sur un emplacement commercial numéro 1 ou 1 bis ;
- Présence d'un appareil commercial de proximité diversifié et relativement complet afin que la boutique-éphémère puisse bénéficier des flux, de la synergie et de l'attractivité de la centralité.
- L'acceptation à intégrer le réseau départemental boutique éphémère pour une durée minimum de 35 mois
- Engagement à respecter les règles de communication proposées par le réseau boutique éphémère du Département de l'Eure

Modalités de l'aide du Département

Dans le cas où le projet de boutique-éphémère aura été reçu favorablement, la collectivité envoie au Département un dossier de demande d'aide **pour l'ingénierie seule ou l'ingénierie et l'aide financière**, contenant les pièces suivantes :

1) Ingénierie

La collectivité dont le projet de boutique-éphémère aura été reçu favorablement par le Département de l'Eure bénéficiera de l'accompagnement du Département de l'Eure, de la CCIPN et la CMAN pour :

- Etre assistée dans la mise en place et le lancement de leur première boutique (mise à disposition d'un kit mairie)
- Faire la promotion du dispositif auprès des commerçants et artisans pouvant être intéressés
- Gérer le planning d'offres de boutiques éphémères et proposer des créneaux aux entreprises intéressées au plus proche de leurs demandes
- Faire la promotion de la boutique

2) Aide financière uniquement dans le cas où la commune est propriétaire (Acquisition et/ou la rénovation d'un local commercial)

Dépenses éligibles :

L'investissement peut concerner l'acquisition des murs d'un local commercial ou les travaux de remise en état. Les investissements portant sur les éléments corporels pour l'exploitation du fonds de commerce tout comme les frais financiers sont exclus des dépenses éligibles.

Contact

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Direction de l'aménagement du territoire du Département de l'Eure

Pôle attractivité du territoire : allison.gauthier@eure.fr – 02 32 31 94 79